



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 5 mars 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT :

Simon Landry, conseiller au siège no. 3 (absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier

Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h04.

RÉS.01.03.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter :

7. Entériner l'embauche de trois opérateurs et **un opérateur-mécanicien** avec statut temporaire.

Retirer :

12. Approuver grille de tarification pour location de salles des édifices municipaux – Abroger Rés.13.04.17.

ADOPTÉE

RÉS.02.03.18

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que M. **SIMON LANDRY**, conseiller au siège no.3, soit et est nommé **maire suppléant** de la Ville de Cap-Chat pour les quatre prochains mois.

M. Landry confirme l'acceptation de sa nomination par courriel.

ADOPTÉE

RÉS.03.03.18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.04.03.18

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques **#7125 à #7144 (#7131 – annulé)** ainsi que **#30511 à #30564**, pour un montant total de **207 603.93\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.05.03.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – DOSSIER RIVIÈRE CAP-CHAT / TREMBLAY & TREMBLAY AVOCATS INC. – 7 446.60\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de deux factures du 31-12-2017, pour les dossiers portant les numéros **#17-2111/DT** et **#17-2123/DT**, de la firme **Tremblay & Tremblay Avocats Inc.**, représentant le coût des honoraires intérimaires relatifs aux services professionnels rendus dans le cadre d'une poursuite intentée contre la municipalité à la suite des travaux exécutés dans la rivière Cap-Chat en mai 2017; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.03.18

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE TROIS OPÉRATEURS ET UN OPÉRATEUR-MÉCANICIEN AVEC STATUT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE pour la saison hivernale 2017-2018, pour pallier à l'absence de deux employés actuellement en arrêt de travail et au surcroît de travail, **la Ville a besoin d'opérateurs de machinerie lourde pour les travaux de déneigement et d'entretien de son réseau routier local;**

CONSIDÉRANT l'embauche de messieurs **Stéphane Dumont** le 10 janvier 2018, **Hébert Sergerie** le 13 janvier 2018, et **André Jourdain** le 14 janvier 2018, à titre **d'opérateur avec statut temporaire**, échelon salarial 3, tel que décrit à la convention collective des employés de la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur **Michel Dionne** le 5 mars 2018, à titre **d'opérateur-mécanicien avec statut temporaire**, échelon 5, tel que décrit à la convention collective des employés de la Ville de Cap-Chat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu d'**ENTÉRINER** l'embauche de messieurs **Stéphane Dumont**, **Hébert Sergerie** et **André Jourdain**, à la date susmentionnée pour chacun, à titre **d'opérateur avec statut temporaire**, échelon salarial 3, tel que décrit à la convention collective des employés de la Ville de Cap-Chat.

Il est, de plus, résolu d'**ENTÉRINER** l'embauche de monsieur **Michel Dionne**, à la date susmentionnée, à titre **d'opérateur-mécanicien avec statut temporaire**, échelon salarial 5, tel que décrit à la convention collective des employés de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.07.03.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL – ANNÉE 2017 / MRC DE LA MATANIE – 2 804.76\$ + TX AU BUDGET RÉG. ET 26 484.91\$ + TX AU PROGRAMME TECH 2014-2018

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#9701 du 31-01-2018) de la MRC de La Matanie, concernant les services rendus en génie civil pour l'année 2017, pour un montant total de **29 289.67\$ + taxes, dont la somme de 2 804.76\$ + taxes est prélevée au budget régulier et le montant de 26 484.91\$ + taxes est approprié à même la subvention du Programme TECH 2014-2018.**

ADOPTÉE

RÉS.08.03.18

APPROUVER DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – CHEMIN LANDRY / 9 000.\$ - MTMDT – PROGRAMME PAARRM – ABROGER RÉS.06.02.18

ATTENDU QUE le **Ministre des Transports**, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, monsieur Laurent Lessard, a **accordé à la Ville de Cap-Chat**, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), une **subvention au montant de neuf mille dollars (9 000.\$)**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que :

- Le Conseil **APPROUVE** les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins, Chemin Landry, 4^{ième} rang et fronteau du 2^{ième} rang, pour un **montant subventionné de neuf mille dollars (9 000.\$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;**
- Lesdits travaux ont été exécutés conformément aux dépenses engagées sur les routes susmentionnées dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

RÉS.09.03.18

AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – SECTEUR CAPUCINS / CARREFOUR SOCIOCULTUREL DES CAPS – 5 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **VERSE** une **aide financière de l'ordre de 5 000.\$** au **Carrefour Socioculturel des Caps** afin de contribuer à maintenir les services de base dudit organisme; cette dépense étant appropriée au **budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.10.03.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE COFFRE À OUTILS / PIÈCES D'AUTO DONALD BÉLANGER – 1 189.98\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#737-259277 du 19-02-2018) de **Pièces d'Auto Donald Bélanger**, au montant de **1 189.98\$ + taxes**, relative à l'achat d'un coffre à outils servant au garage municipal; le coût étant approprié au **budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.11.03.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR FORMATION – UTILISATION D'UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE / CEGEP DE MATANE – 2 150.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#09075718 du 23-02-2018) du **Cégep de Matane**, au montant de **2 150.\$ + taxes**, concernant une formation sur mesure pour l'utilisation d'une tablette électronique pour le travail; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.03.18

ADOPTION DU BUDGET AMENDÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS / 24 128.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le « **BUDGET AMENDÉ 2018** » de l'**Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins** daté du 17 janvier 2018, et reçu à la municipalité le 7 février 2018, dont la **participation financière additionnelle s'élève à 24 128.\$**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.03.18

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat et la MRC de La Haute-Gaspésie ont conclu une entente ayant pour but l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre l'incendie desservant le secteur de la route du Ruisseau-Landry, à partir de la limite sud de la ville de Cap-Chat jusqu'à l'ancien village de Saint-Octave-de-l'Avenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la signature d'une entente relative au service de protection contre l'incendie avec la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉS.14.03.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL – PROJET RUE DES FONDS / MRC DE LA MATANIE – 3 723.35\$ + TX – SUBVENTION PROGRAMME RIRL

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#9702 du 31-01-2018) de la **MRC de La Matanie**, au montant de **3 723.35\$ + taxes**, ayant trait au service d'ingénierie relatif à l'élaboration des plans et devis concernant les travaux effectués sur la route des Fonds, et ce, dans le cadre du Volet – Redressement des infrastructures routières locales du programme Réhabilitation du réseau routier local; cette somme étant appropriée à même la **subvention du Programme RIRL**.

ADOPTÉE

RÉS.15.03.18

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL (CIT 2018) À EMPLOI-QUÉBEC ET SIGNATURE – PROGRAMME SEMO (SERVICES EXTERNES DE MAIN D'ŒUVRE)

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat, par l'entremise de M. Yves Roy, directeur général et greffier, **PRÉSENTE à Emploi-Québec**, dans le cadre du Programme SEMO, **une demande de CIT** (contrat d'intégration au travail);

QUE la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la responsabilité du **Projet CIT 2018** présenté;

QUE la Ville de Cap-Chat s'**ENGAGE** à couvrir tous les coûts dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec advenant l'acceptation de la présente demande;

QUE madame Marie Gratton et monsieur Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier, **soient et sont autorisés à signer tout document officiel en lien avec le Projet CIT 2018 demandé.**

ADOPTÉE

RÉS.16.03.18

AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE AU RÉSERVOIR DE LA RUE BELLEVUE / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MARCEL RICHARD INC. – 1 620.\$ + TX (+ FABRICATION DE RODES SI NÉCESSAIRE) – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat et l'installation d'un panneau de contrôle au réservoir de la rue Bellevue, par Les Installations Électriques Marcel Richard Inc., pour un montant de l'ordre de **1 620.\$ + taxes (+ la fabrication de rodes si nécessaire)**; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.17.03.18

AUTORISER L'ACHAT D'UNE GARANTIE PROLONGÉE SUR L'EXCAVATRICE CATERPILLAR M361F / TOROMONT CAT – 9 295.\$ + TX – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la garantie initiale d'un (1) an offerte par la compagnie Toromont Cat pour l'excavatrice Caterpillar M316F prendra fin le 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la Ville de Cap-Chat de faire l'achat d'une garantie prolongée à couverture totale pour une durée de soixante (60) mois / 3000 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'achat d'une garantie prolongée de soixante (60) mois / 3000 heures offerte par Toromont Cat pour l'excavatrice Caterpillar; cette dépense étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.18.03.18

AUTORISER LA LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR LA FÊTE NATIONALE / LES CHAPITEAUX DE L'EST – 1 980.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la location d'un chapiteau de « Les Chapiteaux de l'Est », au coût de **1 980.\$ + taxes**, pour la tenue des activités de la Fête nationale du Québec qui se tiendront en juin prochain; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.19.03.18

AUTORISER LA LOCATION DE JEUX GONFLABLES POUR LA FÊTE NATIONALE / LES JEUX GONFLABLES EN FOLIES – 1 050.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la **location de jeux gonflables** lors de la Fête nationale du Québec, de l'entreprise « **Les Jeux gonflables en folies** », pour un montant de l'ordre de **1 050.\$ + taxes**, tel que décrit dans la soumission datée du 15 février 2018; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.20.03.18

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE BLOCHETS D'ALUMINIUM / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT – 2 960.84\$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une **aide financière de l'ordre de 2 960.84\$(tx incl.)**, au **Centre de Plein Air de Cap-Chat**, dans le but de défrayer le coût inhérent à l'achat des blochets d'aluminium servant à recouvrir le nouveau câble d'acier de la remontée mécanique; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.21.03.18

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER QUE LES IMMEUBLES ISOLÉS D'HABITATION MULTIFAMILIALE PUISSENT AVOIR JUSQU'À SIX LOGEMENTS DANS LA ZONE M.25

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 277-2018** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser que les immeubles isolés d'habitation multifamiliale puissent avoir jusqu'à six logements dans la zone M.25 soit et est adopté.

ADOPTÉE

*** Cette résolution est non exécutoire étant donné l'absence de la tenue de l'assemblée publique de consultation.**

RÉS.22.03.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 278-2018 PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE AU DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT No. 278-2018** prévoyant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT No. 278-2018** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.23.03.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 279-2018 PORTANT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT No. 279-2018 portant sur la publication des avis publics de la Ville de Cap-Chat** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT No. 279-2018** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.24.03.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 280-2018 RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT No. 280-2018** relatif à l'adoption d'un **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT No. 280-2018** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h39 et il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER